



LETTRE INFORMATIVE 3 COVID-19

BCI-CONSTRUCTION SAS
9, rue de la Brigade Alsace Lorraine
67000 STRASBOURG
Tel +33 (3) 89 61 74 61
Courriel : jbisch@bci-construction.fr

ENSEMBLE CLIENTS & FOURNISSEURS BCI-
CONSTRUCTION

Auteur : Jbisch
Date : 09 Janvier 2021

1

Copie à

Mail

Diffusion

unclosed

ENSEMBLE CLIENTS&FOURNISSEURS

Chers Clients, Fournisseurs et Partenaires,

Dans le cadre de la veille sanitaire mise en place par notre entreprise pour le suivi de la crise sanitaire du coronavirus sars-cov-2, et afin t'interpréter au mieux les dernières recommandations de l'OPPBTP dans leur mise à jour du 29 Janvier 2021, pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie, notre priorité comme celles des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de nos collaborateurs afin d'autoriser, avec le respect des règles de confinement et ses exceptions annoncées, une production réaliste et conforme aux règles de sécurité en vigueur sur nos chantiers et lieux de travail.

Nous portons à la connaissance de nos clients, Fournisseurs et sous-traitants la procédure qui suit, et qui sans être exhaustif, résume les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires minimales nécessaires aux personnels appelés à travailler dans nos bureaux Ou chantiers et autres lieux.

1. PREPARATION - PRE-REQUIS

Pour chaque opération, quelle que soit sa taille, le maître d'ouvrage doit systématiquement donner son accord pour les travaux et doit formaliser, après analyse, le cas échéant par l'aide du maître d'œuvre et le coordonnateur SPS (lorsque l'opération est soumise à ce dispositif), en accord avec les entreprises intervenantes, une liste des conditions sanitaires afin de s'assurer que les différents acteurs pourront mettre en œuvre et respecter dans la durée les directives sanitaires générales et les consignes complémentaires édictées dans le guide OPPBTP.

Il vient donc :

Actions préalables à l'initiative du Maître d'Ouvrage

Le maître d'ouvrage désigne de manière habituelle un coordonnateur SPS, dont les rôles, missions et responsabilités sont définis par le Code du travail (*articles R. 4532-1 à R. 4532-76*), mais veillera à lui confier une mission complémentaire liée au traitement des procédures additionnelles et particulières au covid-19.

Le Maître d'Ouvrage veillera également de prévoir une extension de mission pour le Bureau de Contrôle si nécessaire pour faire face à l'augmentation des délais de réalisations éventuels. Et enfin le Maître d'Ouvrage autorisera BCI-CONSTRUCTION à démarrer ou reprendre l'activité sur son chantier.

2. MISE EN ROUTE : MO, CSPS, MOE, OPC

Opérations relevant de la coordination SPS

Le coordonnateur SPS met à jour le PGC SPS afin de définir les mesures de prévention de l'épidémie sur le chantier, dans le cadre des exigences du guide de l'OPPBTP et le respect des mesures barrières édictées par les autorités sanitaires. Il doit notamment définir les mesures collectives et organisationnelles pour pouvoir les décliner dans les modes opératoires-PPSPS.

Il en va de même, pour les opérations relevant d'un Plan de prévention (décret de 1992), qui est mis à jour directement par le donneur d'ordre.

Le coordonnateur SPS doit pouvoir assurer sa mission, y compris les visites régulières du chantier, limiter autant que faire se peut la coactivité et préciser les conditions de respect des mesures sanitaires dans le cas où la coactivité n'est pas évitable.

Opérations relevant des intervenants

Nous proposons de suivre et de respecter le processus de validation pour la reprise d'activité de chantier établi par l'OPPBTP dans sa forme du 10 Avril 2020 en transmettant aux différents intervenants :

- La fiche info covid-19 Aide-rédaction-plan-continuité-activités-OPPBTP
- La fiche info covid-19 Aide-à-la-mise-à-jour-du-Document-unique-et-Plan-action
- La fiche questionnaire covid-19 CLIENTS
- la fiche questionnaire covid-19 FOURNISSEURS-SOUS-TRAITANTS

Nous suggérons au MOuvrage d'organiser une visioconférence pour discuter les conditions de la Reprise/Démarrage à une date à convenir à réception du permis de construire.

Participants : MO, CSPS , MOE, OPC.

Sujets à aborder :

- 1.1 Responsabilités des différents acteurs
- 1.2 Réfèrent Covid-19 de l'opération (CSPS ?)
- 1.3 Capacités de toutes la chaine à reprendre (compris fournisseurs et sous-traitants)
- 1.4 Moyens à mettre en œuvre
- 1.5 Coûts et prise en charge
- 1.6 Incidence sur les Délais

3. REUNION AVEC LES ENTREPRISES

A la suite de cette réunion il faudra organiser une réunion avec les entreprises au cours de laquelle devront être abordés tous les sujets posés par le respect des mesures préconisées : Conditions de travail, conditions d'hygiène, organisation, coactivité, délais intermédiaires et de chantier, réunions, etc.....

Cette réunion devra aboutir à la rédaction d'un nouveau PGC et planning de chantier, accepté et respecté par tous les acteurs. BCI-CONSTRUCTION est mobilisée pour accompagner la reprise des travaux et à votre écoute pour organiser la tenue et le suivi des différentes réunions préparatoires.

Nous avons mis également en place un système de suivi de nos chantiers en ligne, sur notre site www.bciconstruction.fr, dans l'espace travaux qui permet à nos clients et partenaires de retrouver l'ensemble des éléments de gestion et de suivi de leurs travaux.

Nous tenons à la lumière de ce qui précède réaffirmer que la santé de nos collaborateurs et équipes intervenantes sur les chantiers, et au-delà, celle de leurs proches et plus largement de la population de contact, est plus que jamais au centre de nos préoccupations.

Malgré tout, les équipes de BCI-CONSTRUCTION restent mobilisées, et restent résolument optimistes pour une sortie de crise rapide, et nous encourageons l'ensemble de nos partenaires à trouver les ressources nécessaires pour agir dès aujourd'hui pour préparer demain.

Nous vous tiendrons bien évidemment informé de toute évolution de la réglementation liée à la propagation du sars-cov-2 impactant notre activité travaux et vous préciserons à ce moment-là les incidences en termes de délais et de prix sur vos projets et chantiers respectifs.

Pour toute question l'Agence sera joignable par email.

- Gestion & suivi de projet : secretariat@bci-construction.fr
- Autres questions : jbisch@bci-construction.fr

Ou au +33(6) 50 47 53 72

Les transmissions de documents se feront de préférence par voie dématérialisée
Merci d'éviter la voie postale dont l'acheminement n'est pas garanti pour l'instant.

L'équipe BCI-CONSTRUCTION
Vous remercie de votre compréhension.

Pour BCI-CONSTRUCTION
Le président

Jean-Philippe BISCH